

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **174/2022/DAF**
Conseil d'Administration du 16 décembre 2022 :

Sujet : Tarifs mis en vigueur pour les manifestations culturelles de l'année 2022-2023

Suite à l'actualisation des tarifs, il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur les tarifs mis en vigueur pour les manifestations culturelles de l'année 2022-2023.

Nuits de la lecture Olivia Ruiz 20 Janvier 2023

- Gratuit Personnels et Etudiants
- Public extérieur : 15 euros – 10 euros scolaires et demandeurs d'emploi

Festival de la création artistique et culturelle/Jaces 2023 Concerts CCM J Lennon 6 Avril 2023– Concert CCM J Moulin 30 Mars 2023

- Public extérieur : 15 euros (Gratuit pour les étudiants et personnels)

Concert de Printemps Manon Galy Révélation Victoire de la musique 2022

- Public extérieur : 15 euros et 10 euros (tarif réduit scolaires, demandeurs d'emplois)
- Gratuit Personnels et Etudiants

Concert Jazz Octobre 2023

- Gratuit Personnels et Etudiants
- Public extérieur : 25 euros (Catégorie 1) 20 euros (Catégorie 2) et 10 euros (tarif réduit scolaires et demandeurs d'emplois)

Concert de Noël Décembre 2023

- Gratuit Personnels et Etudiants
- Public extérieur : 15 euros et 10 euros (tarif réduit scolaires et demandeurs d'emplois)

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 30

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 2

Ne souhaite pas participer au vote : 9

Fait à Limoges, le 16 décembre 2022

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2022.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2022.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*